

# Tunisie: une dictature par effraction

**La dérive de la Tunisie dure depuis bientôt deux ans. Aux interrogations sur la voie vers le despotisme et l'autoritarisme que le coup de force du président Kaïes Saïed a ouverte s'est substituée la certitude qu'une phase de restauration et de contre-révolution est bel et bien enclenchée, mettant fin aux tentatives de démocratisation initiées depuis 2011.**

Kamel JENDOUBI, président d'honneur d'EuroMed droit, ancien ministre (2015-2016) et premier président de l'instance électorale (2011-2014)

**L**e 25 juillet 2021, le président K. Saïed, en exercice depuis l'élection présidentielle anticipée de 2019, impose l'état d'exception sur la base, au demeurant controversée, de l'article 80 de la Constitution de 2014. Il suspend l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) et révoque le gouvernement et son chef. Ce coup de force est diversement apprécié par les Tunisiens. Une grande majorité l'accueille avec soulagement comme une action salutaire contre une décennie jugée « *noire et nuisible* ». Une minorité, consternée, le considère comme une atteinte à la légalité constitutionnelle et aux acquis de l'État de droit issu de la révolution de 2011.

Depuis, le processus qui devait aboutir dans un délai de 30 jours au retour du fonctionnement régulier des pouvoirs, a pris une nouvelle tournure. Celle-ci s'est caractérisée par l'omnipotence du chef de l'État, l'unilatéralité de ses décisions, le rejet de tout dialogue, le détricotage des institutions et surtout la mise à bas et au pas des organes de représentation et de régulation démocratiques. Les décisions se succèdent de façon quasi implacable : un décret présidentiel<sup>(1)</sup> impose un nouvel ordre constitutionnel et donne au chef de l'État les pleins pouvoirs sans aucune forme de contrôle possible<sup>(2)</sup>. Très vite, des personnalités de premier rang sont mises arbitrairement en résidence surveillée, leur liberté de circulation entravée.

À la dissolution de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC) en août 2021, succèdent celle du Conseil supérieur de la magistrature, le 12 février 2022<sup>(3)</sup>, puis celle de l'ARP, le 30 mars 2022<sup>(4)</sup>, puis la caporalisation de l'instance électorale<sup>(5)</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 2022, K. Saïed s'arroge par décret le pouvoir de révoquer *sine die* des magistrats et en congédie, autre grave atteinte à l'État de droit, cinquante-sept, refusant de les réintégrer malgré un jugement du Tribunal administratif. Parallèlement, il soumet l'administration territoriale à sa seule volonté, nomme de nouveaux gouverneurs et de nouveaux délégués<sup>(6)</sup>, dissout les conseils municipaux élus démocratiquement en 2018

pour les remplacer par des « délégations spéciales ».

C'est dans ce climat qu'est organisée en mars 2022 une consultation par Internet, bâclée et opaque, et un semblant de dialogue national qui, boycotté par la majorité des acteurs politiques et associatifs, mobilise en revanche toutes les ressources de l'État aux fins de tenir un référendum le 25 juillet 2022. Bien que n'ayant donné lieu à la participation que d'un tiers du corps électoral tunisien, celui-ci entérine une nouvelle Constitution qui, rédigée par le seul chef de l'État au terme là aussi d'un simulacre de concertation, assure à celui-ci une hégémonie sans partage et réduit le Parlement à une chambre d'enregistrement.

Ce déluge de textes émanant de Carthage<sup>(7)</sup>, – des « *missiles* » comme leur auteur se plaît à les qualifier – supprime le peu d'indépendance qui restait à l'instance électorale (dont les membres sont de fait nommés par lui), impose une loi électorale sur mesure mettant fin à la parité verticale, modifie le découpage électoral, réduit le caractère national du mandat de député à un niveau local, met les juges au pas, et réduit les libertés d'expression et d'information sous le prétexte fallacieux de « *lutter contre les fausses informations et les rumeurs mensongères* »<sup>(8)</sup>. Le tout dans un climat où la répression policière bafoue de plus en plus les libertés de manifestation et de réunion, où les tribunaux mili-

(1) Décret présidentiel 2021-117 du 22 septembre 2021 relatif aux mesures exceptionnelles.

(2) Ses décrets sont exemptés de tout recours à la suite de la dissolution de l'instance de contrôle de la constitutionnalité des projets de loi.

(3) Décret-loi n° 2022-11.

(4) Décret présidentiel n° 2002-309 du 30 mars 2022.

(5) Décret-loi n° 2022-22 du 21 avril 2022.

(6) Les représentants de l'État au niveau local.

(7) Siège de la présidence de la République.

(8) Décret-loi n° 2022-54 du 13 septembre 2022, relatif à la lutte contre les infractions se rapportant aux systèmes d'information et de communication.

(9) Députés de l'ARP, hommes d'affaires, figures de la société civile, etc.

(10) 17 décembre 2022 et 29 janvier 2023.



© MATHIAS REDING, LICENCE CC

« Si la dérive autoritaire ne fait pas encore système, elle entraîne cependant le vacillement de la démocratie mise en place en 2011 en Tunisie, il est urgent d'œuvrer pour une convergence des luttes qui permette le rétablissement de la légalité constitutionnelle ».

taires s'emploient à mater des « fortes têtes » exerçant dans les médias ou actives dans la société civile, où le spectacle de dirigeants islamistes convoqués devant les juges d'instruction, voire placés en détention provisoire, sert à alimenter le discours du non-retour à l'avant-25 juillet et où les arrestations, les mises en résidence surveillée ou encore les interdictions de voyager de personnalités se multiplient<sup>(9)</sup>. Quatre mois après la tenue du référendum, des élections législatives se tiennent<sup>(10)</sup>. Boycottées par la presque totalité de l'échiquier politique du pays, leur taux de participation atteint péniblement les 11 %.

Cette liste non exhaustive des atteintes au droit montre que la dérive autoritaire de K. Saïed est en passe d'aboutir à une dictature dans le pays arabe qui, en 2011, avait donné le signal d'une insurrection régionale généralisée contre les régimes autocratiques qui n'ont cessé de dominer la région.

### Une opposition démocratique pacifique muselée

Malgré l'échec cuisant enregistré à ces élections, K. Saïed poursuit son démantèlement des institutions et s'attaque, cette fois-ci frontalement, à l'opposition démo-

« Le processus qui devait aboutir dans un délai de 30 jours au retour du fonctionnement régulier des pouvoirs, a pris une nouvelle tournure. Celle-ci s'est caractérisée par l'omnipotence du chef de l'État, l'unilatéralité de ses décisions, le rejet de tout dialogue, le détricotage des institutions et surtout la mise à bas et au pas des organes de représentation et de régulation démocratiques. »

cratique pacifique, ménageant, du moins pour l'heure, les nostalgiques de l'ancien régime de Ben Ali, dont une partie s'est empressée d'aller remplir les rangs de la nouvelle assemblée législative.

Une nouvelle vague d'arrestations débute le 11 février 2023, touchant des responsables politiques et des personnalités de l'opposition, des hommes d'affaires, du monde des médias, des syndicalistes, des avocats, des défenseurs des droits de l'Homme. Le climat de peur que cette répression engendre, s'accompagne de dérapages verbaux et de violences racistes et négrophobes à l'encontre des migrants subsahariens, alimentant une atmosphère de confusion et d'insécurité générale. Le 21 février 2023, cherchant de nouveau à faire diversion, K. Saïed dénonce la présence en Tunisie des migrants subsahariens, assimilée à un complot ayant pour but de « métamorphoser la composition démographique de la Tunisie » et de la transformer « en un État africain qui n'appartienne plus au monde arabo-islamique ». Ses déclarations à l'issue du tragique attentat de Jerba en avril 2022 sont, pour leur part, d'une ambiguïté pour le moins douteuse.

Tous les moyens de l'État sont mobilisés pour accomplir ce que le président tunisien, parlant de ses opposants, désigne

comme des « insectes, des microbes, des virus » ou encore « un cancer nécessitant un traitement à l'arme chimique », un langage fasciste par excellence.

Une partie de la population, aux prises avec une crise économique et sociale qui va s'empirant, se laisse berné par ce discours démagogique au nom de la nécessité de nettoyer le pays des « pourris, des corrompus et des traîtres » et de rétablir l'ordre et la stabilité malmenés par la décennie précédente, la période 2011-2021 étant qualifiée « de chaotique et de dévastatrice ».

### **La démocratie, un terme devenu suspect**

La démocratie est un terme que K. Saïed a voulu rendre suspect et équivoque, fustigeant « la fausse démocratie », la démocratie « dénaturée », la démocratie obtenue par des élections, dit-il, truquées, celles-là mêmes qui lui ont permis d'être élu président !

Son discours consiste à vanter « la vraie » démocratie. Celle qui exprime, selon lui, la volonté ou encore la souveraineté du peuple, deux termes qu'il invoque abondamment. En pratique, on peut la décrire comme une démocratie sans partis politiques, sans intermédiaires, sans acteurs sociaux, associatifs, sans opinion publique – dont il n'a d'ailleurs jamais fait cas puisqu'il n'a pas de porte-parole et n'a jamais donné la moindre conférence de presse en Tunisie. Une démocratie sans contre-pouvoirs ni équilibre des pouvoirs, une démocratie dite directe, par laquelle le peuple dit souverain s'en remet volontairement à un sauveur. L'État de droit dans ce cas se réduit à la validation et à l'application des décisions du maître absolu du pays.

K. Saïed a sans aucun doute bénéficié d'un ensemble de facteurs pour lui permettre de mettre en œuvre son projet caché. À l'épuisement de l'idéal démocratique, produit de plusieurs graves revers et trahisons des équipes dirigeantes successives, s'ajoute un environnement régional marqué par une Union européenne passive car obsédée par la crainte d'une crise migratoire et des monarchies pétrolières du Golfe désireuses d'imposer à tout prix un nouvel ordre régional d'essence auto-

ritaire. Face au désordre parlementaire, le fantasme de l'homme fort s'est accompagné d'une diabolisation systématique des partis politiques et de tous les corps intermédiaires, alors que de larges pans de la population, et en particulier les milieux conservateurs, n'ont cessé de plaider pour un retour à la sécurité, à la stabilité et... au business, autant d'expressions chères à la période Ben Ali. Les appareils sécuritaires ont également sans aucun doute vu en cet homme prétendument providentiel une garantie d'ordre... et d'impunité.

Cet homme, aujourd'hui président, qui n'était qu'un simple enseignant de droit voilà six ans, continue de bénéficier de la division des oppositions naissantes à son projet, encore sans réelle prise sur le terrain et dépourvues d'une offre politique viable apte à rallier les citoyens et citoyennes critiques. Ce champ oppositionnel demeure extrêmement fractionné entre ceux qui ne veulent pas d'un retour à l'avant 25 juillet 2021 et ceux qui exigent le retour à la légalité constitutionnelle de 2014.

### **Un moment de vérité pour les droits de l'Homme**

Le sentiment de gâchis est prégnant face à l'inversion du processus démocratique enclenché en 2010-2011 ; ce moment est aussi paradoxalement un moment de

**« Face au désordre parlementaire, le fantasme de l'homme fort s'est accompagné d'une diabolisation systématique des partis politiques et de tous les corps intermédiaires alors que de larges pans de la population, et en particulier les milieux conservateurs, n'ont cessé de plaider pour un retour à la sécurité, à la stabilité et... au business, autant d'expressions chères à la période Ben Ali. »**

vérité pour les acteurs qui ont porté la flamme de la révolution en particulier les défenseurs des droits de l'Homme. Outre la défense des principes et des valeurs des droits humains, la solidarité et le soutien de tous les détenus politiques et d'opinion et de leurs familles, ils doivent œuvrer à la convergence des luttes et des forces dans un contexte compliqué marqué par la dérive autoritaire du pouvoir, par l'effritement des acteurs de la société civile et des oppositions politiques, et surtout par le désarroi des gens qui, englués au quotidien dans la crise, ne croient plus en l'élite politique, une partie significative parmi eux adhérant aveuglément au discours complotiste et populiste du chef de l'État. Leur responsabilité est grande : le système que K. Saïed met en place est fragile, dangereux et d'une durabilité incertaine. La dégradation croissante de la situation économique, financière et politique du pays auto-alimente le complexe d'assiégé qui habite le chef de l'État ainsi que son credo vitupéré à l'envi contre les forces hostiles, intérieures comme extérieures, jugées responsables de ses difficultés et de ses échecs. Ceci ne peut déboucher que sur l'isolement international du pays, sur l'obsession du complot et sur la xénophobie. Le soutien populaire dont il se prévaut est en réalité équivoque : il repose davantage sur le rejet de la classe politique et des élites rendues seules coupables de ses malheurs que sur l'adhésion au projet de K. Saïed<sup>(11)</sup> qui n'a apporté aucune solution jusqu'à maintenant.

Le climat dominant repose sur une volonté de chambarder l'ordre établi jugé injuste, au risque de fracturer la société, voire de provoquer des conflits avec les voisins<sup>(12)</sup>. La tentation de nouer des nouvelles alliances géostratégiques (Russie, Chine sous l'impulsion de l'Algérie) aux dépens de celles, traditionnelles, de la Tunisie (États-Unis, France, pays occidentaux) risque de déstabiliser encore davantage la situation.

Il s'agit donc de savoir si l'on continue d'assister, impuissants et en rangs dispersés, à ce basculement de la Tunisie dans la dictature qui, selon le politologue Hamadi Redissi, « ne fait pas encore système », ou si l'on décide d'apporter une contribution à la recherche d'une sortie de crise qui permette le rétablissement de la légalité constitutionnelle dans des délais les plus brefs possibles. ●

(11) Comme le montre la désertion des urnes aux dernières élections législatives.

(12) Lybie au sujet du Golfe de Gabès alors que la Cour de La Haye a définitivement tranché depuis 1982.